

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN  
**Séance du 17 décembre 2024**

Le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MALZIEU-FORAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ROUQUET Colette, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2024.

**Membres en exercice: 11 Présents: 9 Votants: 9 Pour:9 Contre:0**

**PRÉSENTS** : Madame Colette ROUQUET, Monsieur Jean-Louis SOULIER, Monsieur Marc PRADAL, Madame Nathalie BASTIDE, Monsieur Hervé BOULET, Monsieur Hervé CHALMETON, Monsieur Thomas DEVAUD, Monsieur Franck LAURAIRE, Monsieur Damien MALIGE

**ABSENTS**: Monsieur Jean DELMAS, Monsieur Joseph ROBERT

**ABSENTS représentés avec procuration:**

Mr Madame Nathalie BASTIDE a été nommé secrétaire.

**OBJET: Transports scolaires 2023/2024**  
**DE\_2024\_059**

Madame la Maire

Donne lecture Conseil Municipal de la lettre de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée indiquant les mesures mises en place lors de l'année scolaire précédente étaient maintenues pour 2023/2024; les communes dans lesquelles sont domiciliés les élèves empruntant des transports scolaires journaliers et relevant de l'enseignement primaire devront participer au financement du ramassage.

L'assemblée Municipale est invitée à se prononcer sur la continuation de ce système qui se traduit par le paiement d'une participation égale à 20 % du coût moyen départemental d'un élève transporté (3 280 € pour l'année scolaire 2023/2024), soit 656 € multipliés par le nombre d'enfants transportés domiciliés dans la commune.

Où, l'exposé du Maire et après avoir délibéré, le Conseil approuve cette décision et, en conséquence, accepte de voter la quote-part communale de 5 904€.

Autorisation donnée à Madame la Maire de signer les pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture le :  
et publication ou notification le :



**La Maire,**  
**Colette ROUQUET.**



Date de transmission de l'acte: 19/12/2024

Date de réception de l'AR: 19/12/2024

048-214800898-DE\_2024\_059-DE

A G E D I